

Trail des olivettes 13,200km-213m+

Art 1 : Organismes

L'épreuve « Les olivettes » est une course nature organisée par « les Pénitents Endurance » (association loi 1901 affiliée à la F.F.A). Comptant pour le challenge régional des trails et le challenge Trail 04.

Art 2 : Date, horaires et circuit

Les OLIVETTES auront lieu le 25 mai 2024, le départ est fixé à 10h

Le départ aura lieu dans l'enceinte du stade de la Taura à proximité du lac des Mées.

44°01'28.0"N 5°57'30.8"E

Le circuit essentiellement sur piste et single permettra de parcourir les oliveraies Méennes, véritable patrimoine de la commune.

Art2-1 : Catégories d'âge- Inscriptions

La compétition est ouverte à tous à partir de la catégorie cadette, cadet (2007) possédant une licence FFA compétition ou pass running.

Les non licenciés ou possesseurs d'une licence d'une autre fédération devront présenter :

- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, (ou de sa copie).

- Soit un PPS pour les participants majeurs de moins de 3 mois.

Inscription sur place possible à partir 8h et jusqu'à 15 minutes avant le départ de l'épreuve (Tarif majoré).

Inscriptions en ligne à partir du 25/03/2024 et ce, jusqu'au mercredi 22 mai à minuit:

Sport-up

Art2-2 Tarifs de l'inscription :

15€ en ligne. Inscription possible sur place, une majoration de 3€ sera appliquée.

Un repas est proposé aux participants. Le site du lac des Mées se prête particulièrement au pique-nique. Les organisateurs proposent un « panier » réalisé par un traiteur ;

Le tarif est de 10€ pour les compétiteurs et 12€ pour les accompagnants..

Inscription avant le 15 mai à minuit sur :

Sport-up

Art 3 : Remboursement, revente ou cession de dossard

Chaque engagement est ferme et définitif. Les non partants ne pourront prétendre à aucun remboursement. Ils auront toutefois la possibilité de récupérer leur dotation exclusivement sur place.

Cependant, l'organisation accepte un transfert d'inscription à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, et remis le certificat médical du remplaçant et ce jusqu'au 22 mai minuit.

Art 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Art 5 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) seront avertis de l'événement.

Art 6 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par Y. Arcamone assisté du comité 04, disposant d'un agrément FFA. Gestion informatique des arrivées par puces électroniques.

Le dossard ne doit pas être plié et doit être visible pendant l'intégralité de l'épreuve. Il doit être fixé sur le torse avec 4 épingles.

Art7: Classement et récompenses

Un lot d'accueil sera distribué à chaque athlète dans la limite de 150 lots.

Les 3 premières scratch femmes / hommes ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les classements seront diffusés le jour même sur le site de la Taura et le lendemain sur le site de l'organisateur.

Art 8 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Art 9: Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Art 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation ne procédera pas au remboursement des inscriptions mais pourra prévoir un report des épreuves à une date ultérieure.

Art 11. Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions lors de leurs inscriptions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

La 3eme édition de la "Nordique des Pénitents comptant pour le challenge régional de la ligue sud de marche nordique, le championnat départemental 04-05 , intègre cette année le circuit MNT .

Compétition limitée à 150 dossards.

INSCRIPTIONS A PARTIR DU 1/04/2025

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=4602#:~:text=%E2%80%A2%20La%20Marche%20Nordique%20consiste%20%C3%A0%20propulser%20le,avance%20doit%20attaquer%20le%20sol%20avec%20le%20talon.>

Règlement Marche nordique compétition « Nordique des Pénitents »

Marche nordique compétition en circuit (M.N.C.C). Epreuve limitée à 150 participants.

- GENERALITES

Les Pénitents endurance organisent la 3eme édition de la MNCC "La nordique des Pénitents". Cette épreuve intègre le circuit MNT et aura lieu le samedi 24 mai, à 10h30

Cette compétition a un label régional et fait également partie du challenge ligue de la Région Sud. L'organisation technique est à la charge du club désigné, sous le contrôle de la Commission Régionale de marche nordique en compétition de la Ligue d'Athlétisme Région Sud et sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

Les Participants s'engagent à respecter le règlement de la MNCC et du M.N.T.

2-1 Catégories concernées :

Cette course concerne les catégories de cadet à masters 10 (femmes et hommes), titulaire d'une licence « Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT,) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition.

- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à la World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue) ou un PPS . En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible. Rappel : le dossard est incessible.

2-2 Programme:

Le parcours labellisé, d'une longueur de 13,2 km est constitué de 4 boucles tracées autour du lac des Mées, dans un site naturel remarquable et protégé.

Le départ est prévu à 10h30. L'organisation se réserve le droit de faire un départ décalé en fonction du nombre de compétiteurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve, même durant son déroulement, du fait de conditions météorologiques ou sanitaires défavorables. Les engagements restent acquis.

2.3 Classements, récompenses :

Il sera établi un classement nordique des Pénitents

Par équipe :

Seront récompensés les 3 premières équipes mixtes.

Une équipe est composée de 4 marcheurs d'un même club titulaires d'une licence compétition. Celle-ci est obligatoirement mixte avec 2 hommes et 2 femmes. Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 marcheurs d'un même club. Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes avec au maximum un muté ou un étranger. En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4ème marcheur qui sera retenu. Le classement par équipe se fera par club maître.

Individuel :

Seront récompensés les 1ers premiers de chaque catégorie de cadet à master 10 (Féminin et masculin)

2.4 Pénalités :

Le juge annoncera verbalement le numéro du dossard ainsi que la faute commise tout en présentant le carton jaune devant l'athlète. Le carton jaune représentera la pénalité sous forme de pictogramme. Pénalités sous forme d'arrêt du marcheur : Le marcheur pénalisé devra s'arrêter instantanément à l'annonce de sa pénalité par le juge. L'arrêt est de 30 secondes. En cas de refus d'arrêt, le marcheur sera disqualifié. Une vidéo du départ pourra être enregistrée. En cas de suspicion, le chef juge analysera l'enregistrement vidéo du départ et pourra pénaliser ultérieurement le ou les marcheurs n'ayant pas respecté le règlement. Cette pénalité sera un ajout d'un temps de 4min au temps final du marcheur. En cas de faute sur la zone des 150m avant l'arrivée, il sera ajouté 4 min au temps final du marcheur. A la 4ème pénalité, le marcheur aura un carton rouge par le chef juge ; il sera disqualifié, devra remettre son dossard à un juge et quitter le circuit. La course caractérisée sera sanctionnée directement par un carton rouge par le chef juge. Un athlète pourra être informé de sa disqualification après l'arrivée s'il n'a pas été possible de lui signifier durant l'épreuve.

2.5 Tenue :

. Les dossards fournis par l'organisateur doivent être visible en permanence tout au long de et portés à l'avant et dans le dos du marcheur.

2.6 Équipement : Les marcheurs doivent utiliser leur propre paire de bâtons de marche nordique. En cas de casse, des bâtons de remplacement seront mis à la disposition des athlètes dans la zone technique. Un prêt de bâtons pourra se faire sur place. Un marcheur qui casse un bâton doit continuer le parcours jusqu'à la zone technique pour remplacer le bâton défectueux.

Sur les Marche Nordique Compétition en Circuit le port de sac, gourdes ne sont pas autorisés. Ne porter aucun accessoire risquant de masquer l'un des dossards.

Une zone de ravitaillement sera prévue sur le parcours, à proximité de l'arrivée et de la zone de pénalité. Elle comprendra :

- 1 table avec le ravitaillement prévu par l'organisateur
- 1 table spécifique pour les ravitaillements personnels
- 1 zone technique pour la mise à disposition par l'organisateur de bâtons de rechange en cas de casse pendant l'épreuve.

2-7 Engagement :

Les engagements se feront sur:

Sport-up

A partir du 1/04/2025 et au plus tard le mercredi 21 mai à minuit.

Attention: le nombre de dossards est limité à 100.

Le tarif d'inscription est de 12€ pour les licenciés FFA jusqu'au 10/05- 14€ pour les licenciés d'autres fédérations et non licenciés jusqu'au 10/05.

A compter du 10/05, 15€ pour les licenciés FFA et 17€ pour les non licenciés FFA.

Les inscriptions sur place (si dossards disponibles) seront majorées de 3€

Un repas est proposé aux participants. Le site du lac des Mées se prête particulièrement au pique nique. Les organisateurs proposent un « panier » réalisé par un traiteur ;

Le tarif est de 10€ pour les compétiteurs et 12€ pour les accompagnants.

Inscription avant le 15 mai à minuit sur :

Sport-up

2.8 Litiges et réclamations :

Les décisions des juges seront contraignantes et sans appel, et aucune réclamation ne peut être faite dans les aspects liés aux cartons montrés aux participants. Tous les cas de litiges ou de réclamations

seront jugés par le Chef Juge de la compétition, seule habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au chef juge dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats.

2.9 Droit à l'image :

La ligue d'athlétisme Région Sud informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

2.10 Environnement :

Cette compétition se déroulant dans un milieu naturel, il est rappelé à chaque participant et aux responsables de club d'être particulièrement vigilant dans le respect du site de la compétition et de prendre en compte leurs déchets.

2-11 Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions lors de leurs inscriptions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Inscriptions à partir du 1/04/2025

Marche nordique nature (M.N.N) open : Les olivettes

ART 1. Descriptif de l'épreuve

Les olivettes, « Course Open » est une épreuve de marche nordique chronométrée, d'une distance de 10 km.

Cette marche nordique se déroulera sans juge.

La participation est possible à partir de la catégorie « cadet ».

Ouverte aux licenciés FFA et aux autres licenciés titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition.

L'épreuve est ouverte aux non licenciés*.

Le port des bâtons est obligatoire. Le départ sera donné à 9h50. Elle se déroulera sur le site des olivettes. Le dénivelé + est de 213m. *Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical ou d'un PPS* de moins de 3 mois est obligatoire.

Obtenir son Parcours de Prévention Santé (PPS)

ART 2. Inscription et retrait des dossards

Inscription « Marche nordique nature Open » des OLIVETTES 10 KM :

Licenciés FFA , licenciés de fédérations affinitaires et non licenciés

Tarif 12€ jusqu'au 22 mai à minuit .sur le site :

Sport-up

Inscriptions possibles sur place au tarif majoré de 2 € (soit 14€).

Le retrait des dossards est possible jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Un repas est proposé aux participants. Le site du lac des Mées se prête particulièrement au pique nique. Les organisateurs proposent un « panier » réalisé par un traiteur ;

Le tarif est de 10€ pour les compétiteurs et 12€ pour les accompagnants..

Inscription avant le 15 mai à minuit sur :

Sport-up

ART 3. Le chronométrage

Le service Chrono de la Ligue d'Athlétisme Région Sud assurera la gestion informatique des arrivées par puces électroniques.

ART 4. Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu au km 5, ainsi qu'à l'arrivée.

Contrairement à la MNCC la nordique des Pénitents, le port de sacs à dos ou sac d'hydratation et autres moyens de ravitaillement personnel est autorisé.

ART 5. Couverture médicale

Une assistance médicale sera assurée par les secouristes de la protection civile

ART 6. Accueil

Le stade de la Taura dispose de toutes les commodités nécessaires (toilettes, douches, vestiaires...) à proximité immédiate du lac J. Siguret, qui propose des espaces aménagés pour le pique-nique dans un cadre superbe.

Point GPS :44°01'28.0"N 5°57'30.8"E

ART 7. Récompenses

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'épreuve. Seront récompensés : les trois premiers Hommes et trois premières Femmes au scratch individuel, ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie (de cadets à Masters).

ART 8. Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de perte ou de vol de matériel.

ART 9. Droits d'images

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant l'événement dans le but de promouvoir cette course. En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voire de ses partenaires) pour une durée

ART 10. Litiges

En cas de litige, seul le Directeur ou le Juge Officiel de course sera habilité à régler les problèmes éventuels.

ART 11. Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions lors de leurs inscriptions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Inscriptions à partir du 1er/04/2025